

Mt 18, 21-35 L'endetté sans pitié
(Luc 17, 4)

« *Combien de fois dois-je pardonner à mon frère, à ma sœur ?* »

Verset 22 : « Soixante-dix fois sept fois » signifie indéfiniment.

Verset 23 : Dans un récit biblique, « serviteur » ne désigne pas toujours des esclaves, mais également des personnages importants.

Verset 24 : Dix milles talent, une somme énorme que le serviteur ne pourra payer. Il doit compter sur la pitié de son maître. C'est la situation de l'homme devant Dieu.

Notes dans la TOB

Deux points importants :

Le premier reposera sur la remise extraordinaire que le roi fait à son serviteur.

De même que le roi remet au serviteur une dette impossible à rembourser, de même Jésus, en annonçant le Royaume, atteste que le pardon de Dieu est accordé gratuitement à tous, aussi énorme soit la faute, si on est capable d'en appeler humblement à sa bienveillance.

Le deuxième point (v. 32-33) souligne que le serviteur n'a pas assimilé le comportement nouveau qu'implique le Royaume. Il est resté sur d'anciennes positions : toute faute doit être payée. Alors vient cette comparaison : de même que le serviteur en n'imitant pas la bonté du roi et en étant sans pitié pour son compagnon, sera traité selon ses propres agissements, de même celui qui n'a pas compris le pardon immérité reçu de Dieu, puisqu'il ne l'accorde à ses compagnons, s'est exclu lui-même du Royaume.

Au cœur des communautés, certains refusent d'entrer dans la perspective d'un pardon sans limite et accordé à tous. Ils continuent à juger leurs compagnons. Cette attitude est dénoncée de la manière la plus vive, parce qu'elle met en cause la racine même de la Bonne Nouvelle. Tous ont été pardonnés par Dieu et gratuitement.

St Jacques dans sa lettre transmet le même message : « Oui, au jour du jugement, il n'y aura pas de pitié pour ceux qui n'ont pas eu pitié des autres. Mais la pitié se moque du jugement » (Jc 2, 13).

Alain Patin, « Au festin des paraboles », p. 96-97